



Traité Zevahim

Michna 3 - Chapitre 10

הַבְּכוֹר קוֹדֵם לַמַּעֲשֵׂר,
מִפְּנֵי שֶׁקִּדְּשָׁתוּ מִרְחָם, וְנֹאכָל לַכֹּהֲנִים.
הַמַּעֲשֵׂר קוֹדֵם לַעֹפּוֹת,
מִפְּנֵי שֶׁהוּא זָבַח,
וַיֵּשׁ בּוֹ קִדְּשֵׁי קִדְּשִׁים,
דָּמוֹ וְאַמּוּרָיו:

L'[offrande du premier-né] précède l'[offrande] de la dîme [animale] car elle est sanctifiée dès le sein maternel, [c'est-à-dire qu'à la différence de l'offrande de la dîme animale, elle ne nécessite pas de consécration] et est consommée par les Kohanim, [alors que tout le monde peut participer à l'offrande de la dîme animale].
L'[offrande] de la dîme [animale] précède l'[offrande d'oiseau] car elle [nécessite] un abattage, [alors que la nuque de l'oiseau est pincée ;] et il y a [deux éléments] de l'[offrande de la dîme animale] qui ont le statut d'[offrandes de l'ordre le plus sacré : son sang] qui est présenté sur l'autel] et ses parties [qui sont brûlées sur l'autel, alors que pour les offrandes d'oiseau seul le sang est présenté sur l'autel].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions